

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN
P/Mme MOULIN BOUDARD***

D -20070024

Direction Générale des Affaires Culturelles. Restauration des Monuments Historiques classés. Programme annuel 2007. Demandes de subventions à l'Etat/Direction Régionale des Affaires Culturelles au Conseil Général. Conventions. Signatures. Encaissement.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, P/Madame Martine MOULIN-BOUDARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale de l'Aménagement Urbain de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Pour l'année 2007, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nouvelles études et de nouveaux chantiers. D'autres opérations, dont les études ne sont aujourd'hui pas finalisées, pourraient, dans le courant de cette année 2007, compléter le programme proposé.

C'est ainsi que vous est présenté, par le présent rapport, le programme 2007 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Bordeaux, faisant apparaître un montant de programmation de travaux de 1 400 784 Euros TTC, hors Grand théâtre, qui mettra en chantier la restauration de la salle des concerts ainsi que des travaux d'assainissement et de restauration.

Le programme 2007 de restauration des Monuments Historiques, en maîtrise d'ouvrage ville, pourrait être constitué des opérations suivantes :

Eglise Saint Paul

Restauration couverture et façade rue Ravez	Euros HT	Euros TTC
	216 000	258 336
Part de la Ville 60% :		171 936
Fonds de concours de l'Etat 40% :	86 400	

Eglise Saint Paul

Etude préalable à la restauration du chœur, retables et chapelles	Euros HT	Euros TTC
	35 000	41 860
Part de la Ville 60% :		27 860

Séance du lundi 29 janvier 2007

Fonds de concours de l'Etat 40% : 14 000

Eglise Saint Michel

Poursuite de la restauration du chevet	Euros HT	Euros TTC
	285 000	340 860
Part de la Ville 60% :		226 860
Fonds de concours de l'Etat 40% :	114 000	

Palais Rohan

Ravalement des façades côté jardin	Euros HT	Euros TTC
	390 000	466 440
Part de la Ville 80% :		388 440
Fonds de concours de l'Etat 20% :	78 000	

Eglise Sainte Eulalie

Etude préalable à la restauration du clocher, façade ouest	Euros HT	Euros TTC
	32 479	38 845
Part de la Ville 60% :		25 853
Fonds de concours de l'Etat 40% :		12 992

Portail de la Piscine juïque

Travaux de restauration, tranche unique	Euros HT	Euros TTC
	187 661	224 443
Part de la Ville 85% :		196 294
Fonds de concours de l'Etat 15% :	28 149	

Fontaine Sainte Croix

Etude préalable à la restauration	Euros HT	Euros TTC
	12 542	15 000
Part de la Ville 60% :		9 983
Fonds de concours de l'Etat 40% :	5 017	

Eglise Saint Bruno

Etude préalable à la restauration de la façade ouest du clocher, tranche unique	Euros HT	Euros TTC
	12 542	15 000
Part de la Ville 60% :		9 983
Fonds de concours de l'Etat 40% :	5 017	

Le financement de ces opérations entre l'Etat et la Ville se décompose de la façon suivante :

Coût total du programme TTC :	1 400 784 Euros
Part de la Ville :	1 057 210 Euros
Fonds de concours de l'Etat :	343 574 Euros

Subventions du Conseil Général :

En ce qui concerne le Conseil Général, traditionnellement partenaire des Restaurations de Monuments Historiques, à hauteur de 20% des montants hors taxes, des négociations sont en cours afin de préciser la participation financière du Conseil Général en 2007. Ces subventions viendraient alors alléger la part de la ville sur des opérations déjà identifiées, ou permettre l'inscription d'une opération supplémentaire.

Opération hors programme annuel de restauration des monuments historiques :

Grand Théâtre

Restauration de la Salle de concerts (Foyer Gérard Boireau) 2 ^{ème} tranche	Euros HT	Euros TTC
	752 508	900 000
Part de la Ville 75% :		711 873
Fonds de concours de l'Etat 25% :	188 127	

Grand Théâtre

Projet Architectural et technique et restauration de la courette, tranche unique	Euros HT	Euros TTC
	130 000	155 480
Part de la Ville 60% :		103 480
Fonds de concours de l'Etat 40% :	52 000	

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- demander les subventions à l'Etat, et au Conseil Général,
- signer les conventions,
- encaisser ces subventions.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la traditionnelle délibération qui concerne le programme annuel de restauration des monuments historiques qui n'appelle pas de remarques particulières, sinon que le Conseil Général qui d'habitude nous donnait un accord à hauteur de 20% ne s'est pas encore prononcé.

J'espère, M. RESPAUD, que ça viendra rapidement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas de questions là-dessus ?

M. COLOMBIER.

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, notre collègue Mme MOULIN-BOUDARD aurait dû présenter ce dossier comme elle le fait à chaque Conseil Municipal. Elle est absente aujourd'hui, nous en prenons acte.

Mais comme beaucoup de Bordelais j'attendais de votre part votre sentiment, ou ce que vous comptez faire pour sauvegarder l'image de notre ville, car voici une nouvelle fois Bordeaux atteinte dans son image et sa réputation.

Bien sûr, vous l'avez dit et j'en suis d'accord, il ne s'agit pas là de délits touchant à la gestion municipale. Mais dans cette affaire, la qualité des personnes incriminées par la justice n'est pas des moindres : chargé de mission auprès de vous-même, haut fonctionnaire municipal, élue et adjointe au maire.

Je suis comme tout le monde évidemment attaché à la présomption d'innocence des personnes concernées. Elles y ont droit comme tout justiciable.

Mais la gravité des faits incriminés, la prolongation des gardes à vue, les perquisitions à domicile avec, nous dit-on, des résultats tangibles, l'incarcération d'un de vos chargés de mission, ex-socialiste, auquel vous aviez confié un secteur important et sensible touchant les publics les plus pauvres, tout ceci nous amène à considérer que vous ne pouvez, je le pense, en rester à un simple silence de principe.

Des informations de votre part sont nécessaires auprès des élus que nous sommes, les seules que nous possédions émanant de la presse.

Vous devez prendre des mesures de sauvegarde de l'image et de la réputation de Bordeaux. Ceci est de votre responsabilité et de votre devoir. Nous les attendons.

Si ce n'était le cas, le fossé déjà considérable entre la population et leurs élus continuerait de se creuser avec toutes les suspensions que ce genre d'affaire ne peut manquer sans doute malheureusement de faire naître.

Je suis très direct. Comptez-vous demander à notre collègue adjointe au patrimoine sa démission qui me paraît indispensable, ne serait-ce que pour qu'elle ait la possibilité de se défendre en toute indépendance vis-à-vis de la municipalité, et la mise à pied du fonctionnaire municipal de haut rang mis en examen sous contrôle judiciaire, qui me semble à l'évidence elle aussi indispensable ?

Servir et non se servir. Il semble qu'à Bordeaux on l'oublie un peu trop. Du moins certains.

Savoir bien vous entourer devient pour vous un impératif minimum et prioritaire.

Cette affaire est extrêmement grave. La Mairie de Bordeaux ressemble de plus en plus à la salle des pas-perdus du Palais de Justice...

(Brouhaha – Protestations)

M. COLOMBIER. -

D'élections municipales de convenance personnelle en mises en examen et incarcérations, la Mairie de Bordeaux devient, je le pense, l'antichambre des juges.

(Protestations)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, je vous en prie.

M. COLOMBIER. -

L'économie va mal et stagne à Bordeaux. Les affaires, elles, vont bien, même très bien. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, afin de permettre à notre Conseil de délibérer avec toute la sérénité nécessaire, je suspends la séance pour un quart d'heure.

(La séance est suspendue à 17 h 15 et reprise à 17 h 30)

M. LE MAIRE. -

La séance est reprise.

Mes chers collègues, les informations qui ont été rendues publiques tout au long de la semaine dernière ont créé un grand choc dans notre ville, et nous ont tous, je pense, plongés dans la plus grande stupéfaction.

Je voudrais ici rappeler que les faits rapportés ne concernent pas les affaires municipales.

Pour éviter tout amalgame, j'ai reçu en fin de matinée une lettre de M. LHERETE me demandant de le suspendre provisoirement de ses fonctions de Directeur Général des Affaires Culturelles. J'accède à cette demande, et j'ai demandé à notre Secrétaire Général M. Alain de BOUTEILLER d'assurer la continuité de la Direction des Affaires Culturelles.

M. François-Xavier BORDEAUX n'a jamais été chargé de mission de la Ville de Bordeaux. Il a été question l'an dernier de mettre en œuvre un certain nombre d'idées qu'il avait avancées, mais cette mission n'a jamais été formalisée. Il n'y a donc pas de lien à ce titre entre lui et la ville.

Troisièmement, j'attends que Mme MOULIN-BOUDARD me fasse part des conditions dans lesquelles elle souhaitera organiser sa défense.

Je voudrais simplement appeler ici chacune et chacun à la dignité et à la retenue. Cette affaire semble être, si j'en crois ce que j'ai lu, puisque je n'ai pas pour l'instant d'autres sources d'information, d'une très grande complexité.

La procédure judiciaire ne fait que commencer. Chacune des personnes mises en cause doit bénéficier du droit fondamental que notre Constitution garantit à chaque être humain. Ce droit c'est le droit à la présomption d'innocence qui est ainsi formulé à l'article 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, je cite :

« Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que la culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. »

Je souhaite de tout cœur que ce principe républicain et démocratique fondamental ne soit pas perdu de vue dans les circonstances d'une exceptionnelle gravité que nous vivons aujourd'hui.

Nous allons continuer maintenant l'examen de notre ordre du jour.

Concernant la délibération 24, je pense qu'il n'y a pas d'oppositions sur le programme de demandes de subventions à l'Etat ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE